



Fédération des Yvelines du PRG

Le Président

Monsieur Gérard LARCHER
Ministre Délégué aux relations du Travail
Premier adjoint au Maire de Rambouillet
55, rue Saint Dominique
75700 Paris 07 SP

Carrières sous Poissy, le 20 février 2006

Monsieur le Ministre,

A quelques jours du début de l'examen du projet de loi sur légalité des chances par le Sénat – il se tiendra le jeudi 23 février - je tenais à vous rappeler l'opposition du Parti Radical de gauche, de ses élus et de ses militants, au Contrat Première Embauche (CPE).

Le CPE, dispositif scélérat dont vous assurez la promotion en France en général et dans les Yvelines en particulier, mobilise contre lui, depuis plusieurs semaines, les jeunes, les lycéens, les étudiants et les salariés.

A leurs côtés, le PRG exige le retrait du CPE.

Et bien que le PRG reconnaisse que la réussite économique et l'insertion professionnelle des jeunes passent par une modernisation sociale de l'entreprise, l'emploi durable en est la première condition.

On ne crée pas de l'emploi en fragilisant les salariés, en précarisant la jeunesse, en remettant en cause les droits acquis des salariés (CPE, travail de nuit des mineurs, apprentissage à 14 ans, directive Bolkestein, remise en cause des droits des étrangers, etc.).

Le CPE est un contrat de travail unique à précarisation prolongée. Il renforcera encore d'avantage l'exclusion des jeunes :

.../...

- Le CPE institutionnalise le **travailleur jetable**: à tout moment, les jeunes pourront être licenciés.
- Le CPE donne un **permis de licencier** à volonté à l'employeur qui n'est même plus obligé de motiver le renvoi de son jeune salarié.
- LE CPE n'exige **aucune garantie** des patrons qui pourront licencier, remplacer un jeune en CPE par un autre jeune en CPE et continuer de bénéficier des exonérations de charges.
- Le CPE ne donne même **pas droit au versement d'une prime de précarité**
- Le CPE ne s'applique pas uniquement à la première embauche. Un jeune pourra **passer de CPE en CPE**.

Dans quelques mois, si un coup d'arrêt n'est pas marqué à la dérive libérale du Gouvernement UMP UDF auquel vous participez, le démantèlement du code du travail sera effectif et le CDI disparaîtra.

Ces remarques ne sont pas nourries par une position partisane. Elles sont le résultat d'une expérience collective et de la volonté de garantir à chacun la **construction d'un projet d'avenir par un emploi durable**.

En espérant vous avoir convaincu sinon justement informé de la nécessité de retirer le CPE, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération la meilleure.

Eddie AIT
Président du PRG 78
Conseiller Régional d'Ile-de-France